

LE BILLET DU MAIRE

L'Association des Maires des Grandes Villes de France vient de publier une étude sur la Renaissance de la Ville à partir de l'expérience de ses membres participants appartenant à toutes les familles politiques. On trouvera ci-joint les conclusions qui soulignent la gravité de la crise des villes (particulièrement sur le plan financier) et proposent des solutions. La parole est au Gouvernement qui doit reprendre ces dernières dans le cadre du budget 1980 et de la prochaine session parlementaire.



L'heure est venue d'élaborer une véritable réforme des collectivités locales. Les Maires de grandes villes mettent délibérément l'accent, à l'occasion de l'examen par les élus de la Nation du «Plan de Développement des Responsabilités Locales», sur les mesures susceptibles de favoriser l'éclosion d'une véritable «Renaissance de la ville».

Ces mesures, quelles sont-elles ? Dans le domaine clé du «pouvoir communal», il est évident que les communes et les grandes unités urbaines doivent avoir la possibilité de déterminer librement leur destin.

L'une des premières séries de mesures à prendre en ce sens consiste, d'une part, à supprimer au maximum la tutelle directe qui se manifeste, soit par des obligations juridiques, soit par la prescription de normes techniques, d'autre part, à réduire à néant la tutelle indirecte et les contrôles plus ou moins occultes (en général d'ordre financier) qui s'y rattachent.

De même, il faut permettre aux communes, quelle que soit leur taille, de clarifier et de développer, le cas échéant, leurs responsabilités nouvelles, notamment dans le domaine de l'urbanisme et de la protection de l'emploi.

Pour la renaissance de la ville

Il est primordial, dans cette perspective, de définir périodiquement, sous la seule autorité de la Loi, «qui fait quoi».

Il faut enfin, qu'une chose soit claire. A tout développement des responsabilités communales doit correspondre un accroissement - au moins équivalent - des ressources mises à la disposition des Conseils Municipaux, faute de quoi le remède serait pire que le mal !

- La solidarité entre les villes centres et les communes périphériques pose également un problème.

Rien ne serait plus faux que d'opposer les premières aux secondes. La question de fond concerne le désengagement financier de l'Etat et son refus d'accorder aux communes des moyens supplémentaires. L'utilisation par des habitants de communes périphériques d'équipements collectifs financés par les villes centres renforce les difficultés financières de celles-ci.

Il faut accorder la priorité, d'une part au maintien de l'autonomie communale, d'autre part à l'établissement d'une véritable solidarité financière entre les communes de l'agglomération.

Favoriser le dialogue

- Les Maires de grandes villes s'efforcent de favoriser le développement d'un véritable dialogue entre les citadins et les élus. Dans la même optique, de multiples solutions sont échaudées, pour faciliter les relations entre les associations et le Conseil Municipal.

Alors, pourquoi autoriser ce qui n'est pas interdit ?

Il est superflu de vouloir préciser les techniques de démocratie directe auxquelles les élus peuvent également recourir. Il faut laisser le maximum d'initiative aux élus et insérer simplement

dans le Code des Communes un article stipulant que le Conseil Municipal peut, de sa propre initiative, consulter les populations selon les formes les plus appropriées.

Revoir le statut des élus

Le statut des élus ne correspond plus à la complexité de leurs tâches. Le temps, les indemnités et la formation dont ils bénéficient pour exercer leur mandat s'avèrent dérisoires. Une ségrégation de fait s'installe entre les Français. Seule une minorité, essentiellement issue de la fonction publique, peut prétendre diriger les affaires de la commune tandis que les salariés du secteur privé se trouvent pratiquement exclus des responsabilités municipales.

Il est nécessaire, par ailleurs, de réhausser le prestige de la fonction publique communale. Il faut, d'une part, actualiser le Tableau Indicatif des Emplois (ou la liste des emplois réglementés) pour permettre aux Maires de recruter les spécialistes dont ils ont besoin, d'autre part, procéder à une revalorisation du traitement des agents communaux.

Les villes doivent maîtriser leurs ressources externes

Dans cette perspective, la première chose consiste à mettre en œuvre la Dotation Globale d'Équipement. La tâche la plus urgente consiste ensuite à rénover le régime des prêts. Ceux-ci doivent être libéralisés. Leur globalisation doit être institutionnalisée. De plus, ces emprunts doivent être accordés à des taux plus bas sur des durées plus longues. Il est également indispensable, de permettre aux communes de placer leurs fonds libres avec intérêt. Surtout, il faut, dès 1980 rembourser intégralement et automatiquement aux Con-

seils Municipaux, la T.V.A. qu'ils paient sur les travaux d'équipement.

Pourquoi supprimer les « quatre vieilles » ?

L'objectif est moins de les effacer que d'éviter qu'elles ne supportent l'essentiel de la dépense. Il apparaît plus judicieux de rénover leur assiette, d'une part en passant à un vote direct des taux, d'autre part, en donnant la possibilité aux élus de moduler, dans des proportions déterminées, ces mêmes taux.

Une attention particulière doit être apportée à la taxe professionnelle.

Cette dernière représente, dans les grandes villes, le principal impôt. Sans doute une réforme s'impose-t-elle. Mais mieux vaut, plutôt que de réduire le rendement de cette taxe, en élargir les bases de calcul. Surtout, il est fondamental de laisser aux élus la liberté d'en fixer le taux. La décision du Conseil Municipal tient compte de tous les paramètres, et d'abord de la nécessité de ne pas faire fuir les entreprises et de défendre l'emploi !

Et puis, il faut accorder aux communes des ressources supplémentaires indexées sur l'activité économique. Les Conseils Municipaux doivent disposer, d'une part, de recettes de poche (notamment de droits d'enregistrement). D'autre part, et surtout, ils doivent bénéficier de points d'un grand impôt de l'Etat (I.R.P., impôts sur les consommations d'énergie, etc...)

Il s'agit de la condition sine qua non du succès de la réforme engagée par l'Etat.

C'est la pierre angulaire sur laquelle se joue la crédibilité du Plan de Développement des Responsabilités Locales.

Georges Frèche, membre de l'association des grandes villes de France.